

PROJET PEDAGOGIQUE

ENCADRANT

ET

RESPONSABLE

D'UNITE D'INTERVENTION

SOCIALE

SOMMAIRE

Propos introductif général	pp. 3 à 4
I. Principes fondamentaux de la formation	pp. 5 à 8
II. Organisation générale et fonctionnement	p. 9
III. Répartition des regroupements et alternance intégrative	pp. 10-11
III. Présentation des contenus de formation	pp. 12 à 13
• UF 1 - conception et conduite de projet	p. 12
• UF 2 – expertise technique	p. 12
• UF 3 – management d’équipe	p. 13
• UF 4 – gestion administrative et financière	p. 13

Propos introductif général

Notre réflexion sur le contexte général de l'intérêt d'une formation d'Encadrant et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale est partie de constats aujourd'hui érigés en analyse de l'environnement, sur lequel cette formation prend sa source :

- ≈ L'élargissement et l'hétérogénéité des profils des publics qui s'adressent à l'action sociale et médico-sociale (âge, situation familiale, situation administrative, origines géographique, sociale, culturelle...)** ;
- ≈ Les problématiques récentes ou à traiter de nouvelle manière quant aux méthodes d'intervention (violence, parentalité...)** ;
- ≈ La complexification des dispositifs d'intervention, du champ des organisations et des institutions** ;
- ≈ La territorialisation de l'action sociale et l'engagement vers des dynamiques de développement social, qui sont renforcés par la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales** ;
- ≈ Les orientations des politiques publiques (loi de lutte contre les exclusions, politique de la ville, loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale, orientations concernant l'aide sociale à l'enfance, plan de développement des structures d'accueil petite enfance...) qui incitent à développer des logiques participatives des usagers, des habitants** ;
- ≈ La compréhension et le traitement de problématiques complexes qui obligent à articuler plusieurs disciplines (histoire, philosophie, psychologie, sociologie, économie, droit, gestion, organisation...)** ;
- ≈ Le travail en équipe pluridisciplinaire et en réseau s'impose dans la pratique professionnelle. Il s'agit, par conséquent, d'élaborer les formations à partir de la définition du socle commun des différents champs de la profession et de la spécificité de chacun** ;
- ≈ La mise en place de la validation des acquis de l'expérience dans le champ des formations sociales permet aussi d'élargir l'accès aux formations et de prendre en compte l'expérience acquise** ;

- ≈ La réforme du CAFDES et celle du DSTS (depuis le premier semestre 2006, nommé DEIS) en cours ou achevée laissent présager des diplômes segmentés, au niveau I (Master), le premier visant à la qualification des directeurs de structures de taille moyenne à importante dans le secteur social et médico-social, le second s'orientant vers le conseil technique, l'évaluation, l'expertise.
- ≈ De fait, le champ s'ouvre pour un certificat focalisé sur les fonctions d'encadrement et de responsabilité de service ou de petites structures, de niveau III (Licence). Ce métier de cadre se fonde sur une rationalité avant tout stratégique et managériale, permettant de donner du sens et d'agir en fonction de rationalités différentes.
- De fait, l'encadrant est à la croisée de différents enjeux :
- enjeux de la commande publique et ceux des droits des usagers cadrés par les textes de loi,
 - enjeux internes entre direction et professionnels de terrain,
 - enjeux partenariaux qui se dessinent parfois sous forme concurrentielle.
- ≈ Le taux de réussite au diplôme ne peut être le seul critère d'évaluation de la qualité des formations dispensées. Il convient de prendre en compte d'autres paramètres : en ce qui nous concerne, un bon encadrant est un encadrant qui, avant tout, maîtrise le contexte juridique et social, s'appuie sur des modèles théoriques solides et peut, dès lors, se doter des méthodes et des techniques les plus appropriées en fonction de ces modèles. C'est dans ce sens que nous avons construit ce projet.

I. Principes fondamentaux de la formation

Dans la droite ligne des finalités déclinées dans le projet pédagogique des formations de l'IFTS, ce projet pédagogique spécifique s'appuie sur des principes fondamentaux et des principes de mise en œuvre, soit identiques au projet général, soit déclinés de façon plus spécifique.

A. Les principes fondamentaux de la formation

1. Le projet pédagogique développe un système ouvert de formation qualifiante mobilisant l'ensemble des ressources pertinentes par rapport au projet de formation.
2. La formation s'adresse à des personnes adultes, ce qui les engage en tant qu'acteurs dans le processus de formation.
3. Le déroulement propose une formation personnalisée qui s'inscrit dans un processus collectif.
4. Le processus de formation met en œuvre les principes de l'alternance intégrative en interaction constante entre le milieu professionnel et le centre de formation.

B. Les orientations données à cette formation

Orientation 1

Connaître les enjeux de l'action sociale et médico-sociale au niveau sociétal (restauration de la citoyenneté et du « vivre ensemble »).

Orientation 2

Comprendre comment se structure la réponse sociale à travers les politiques publiques.

Orientation 3

Se situer, à l'interne de l'institution, à l'interface du projet institutionnel, des pratiques professionnelles et des demandes des usagers.

Orientation 4

Favoriser l'interface de l'institution avec l'extérieur (inscription de l'établissement dans un contexte socio-politique et financier).

Orientation 5

Savoir initier, maintenir et dynamiser le partenariat et le travail en réseau.

Orientation 6

Savoir utiliser à bon escient les « outils » nécessaires du management pour mettre en incidence les cinq premières orientations.

C. Les principes de mise en œuvre

Deux principes de mise en œuvre définis dans le projet pédagogique des formations de l'IFTS (« articuler les champs disciplinaires », « développer la transversalité ») ne sont pas appliqués ou retenus en tant que tels pour la formation CAFERUIS. Nous en expliquons ci-dessous les raisons.

Principe 1 : articuler les champs disciplinaires

Ce principe, tel que présenté dans le projet pédagogique des formations de l'IFTS, ne peut être appliqué stricto sensu pour cette formation. En effet, les thématiques présentées dans ce projet ne sont pas opératoires pour la formation des encadrants et

responsables d'unité d'intervention sociale. Nous en avons décliné quatre autres que nous présenterons en détail dans le paragraphe ci-dessous (III. Présentation des contenus de formation).

Principe 2 : affirmer qu'il s'agit d'une formation professionnelle

Cette affirmation est partagée par l'équipe pédagogique engagée sur cette formation. Il s'agit bien d'acquérir une professionnalité tout autant, si ce n'est plus, que d'obtenir un diplôme. Compte tenu de la faible durée du stage pour la majorité des étudiants (210 heures), nous incitons ceux-ci à mettre en place avec leurs supérieurs hiérarchiques, sur leur terrain professionnel habituel, des modalités d'observation et de mise en situation lorsque l'organisation institutionnelle le permet.

De plus, dans la formation, les professionnels sont largement investis (gestion administrative et financière, évaluation, droits des usagers...) puisqu'ils sont à même de fournir les « clefs » nécessaires à la compréhension des institutions, des choix stratégiques et des outils mis en place pour objectiver ces choix.

Par ailleurs, des séances d'analyse de la pratique professionnelle sont prévues durant le second semestre et au début du troisième, permettant aux stagiaires ou aux professionnels déjà en situation de chefs de service d'apporter et d'analyser des situations qu'ils ont pu rencontrées.

Enfin, des rencontres sont organisées avec les référents des sites qualifiants, avec des représentants institutionnels lors du conseil pédagogique et technique de filière.

Principe 3 (développer la transversalité) : n'est pas retenu pour cette formation.

Celle-ci n'autorise pas une transversalité avec des formations de même niveau, puisque c'est la seule de niveau II dispensée à l'IFTS.

Principe 4 : mettre en œuvre de l'auto-formation

Il s'agit, à partir de ressources éducatives et formatives disponibles et repérées par les formateurs, de permettre aux stagiaires de développer des capacités et des réflexes de recherche personnelle et d'auto-perfectionnement. Ces capacités, sans doute déjà présentes chez les professionnels, seront ainsi mises à profit et dynamisées pour mieux installer ces réflexes dans la pratique professionnelle future.

L'auto-formation représente 10 % de l'amplitude de la formation.

Principe 5 : personnaliser les parcours de formation

Par la validation des acquis de l'expérience, les allègements et le principe du programme de formation individualisée, cette formation permet une réelle personnalisation des parcours.

De plus, en ce qui concerne les étudiants non-allégés des 70 heures sur la thématique 1, peu nombreux dans les promotions, une rencontre en début de formation permet de repérer les manques de connaissances et de bâtir avec eux, soit de manière individualisée, soit en binôme ou trinôme, un programme spécifique (par exemple, réalisation d'un dossier thématique, suivi de cours dispensés dans les filières initiales...).

Enfin, chaque étudiant est libre de son choix de stage, avec un conseil fort toutefois, de changer de type de population ou d'âge.

Principe 6 : diversifier les modes d'accès aux formations

La qualification peut être obtenue par trois voies :

1. La formation.
2. La validation des acquis de l'expérience (l'IFTS réalise l'accompagnement des étudiants au sein de l'AVAETSS dont il est l'un des fondateurs).
3. La validation des acquis de l'expérience partielle et une fin de parcours formative. L'organisation de cette fin de parcours se fait de manière individualisée en fonction des domaines de compétences obtenus par le candidat (cf. B.2.1.4).

Principe 7 : renforcer la fonction ressource du centre documentaire

II. Organisation générale et fonctionnement

Cette formation, de niveau Licence, sera gérée par le Département Recherche, Etudes, Formations Continue et Supérieure de l'IFTS.

Le choix que nous avons fait est guidé par le fait qu'il y a, majoritairement, dans cette formation, des stagiaires qui assurent une activité professionnelle en parallèle.

De fait, l'importance des épreuves de certification nous amène à répartir les 4 épreuves sur un semestre distinct pour chacune.

Au total, l'amplitude générale de la formation est de 24 mois. La majorité de la formation théorique se déroule sur les 18 premiers mois, à raison de 13 semaines de regroupement de 4 jours à l'IFTS (4 jours pour les stagiaires allégés, journées complémentaires pour les non-allégés). Les 6 mois restants sont ciblés sur l'élaboration et l'entraînement à l'oral des épreuves du dossier technique et du mémoire (auto-formation, suivi individualisé, entraînements).

Les cours, pendant les regroupements, se déroulent sur une amplitude comprise entre 8h30 et 18h00 avec un maximum de 21 heures par semaine (4 journées de 7 heures). Sont inclus dans ce temps :

- des temps d'accueil au début de certains regroupements**
- des temps de régulation : 2 régulations annuelles**
- des temps d'auto-formation. Il s'agit, à partir de ressources éducatives et formatives disponibles et repérées par les formateurs, de permettre aux stagiaires de développer des capacités et des réflexes de recherche personnelle et d'auto-perfectionnement. Ces capacités, sans doute déjà présentes chez les professionnels, seront ainsi mises à profit et dynamisées pour mieux installer ces réflexes dans la pratique professionnelle future. 39 heures sont prévues sur l'ensemble de la formation.**

III. Répartition des regroupements et alternance intégrative

Le candidat sélectionné devra donc être ou non en situation d'encadrement et effectuer un ou deux stages le temps de la formation. Pour les étudiants non-allégés, le stage de 420 heures équivaut donc à 12 semaines effectives de 35 heures sur un ou deux sites, encadré par un tuteur, lui-même responsable d'unité d'intervention sociale. Pour les étudiants bénéficiant d'un allègement, le stage sera de 210 heures, ce qui représente 6 semaines de 35 heures sur un seul site.

Organisation de l'alternance

6 à 12 semaines maximum de stage en situation d'encadrement à situer durant le second semestre de la formation.
15 semaines de regroupement de 4 à 5 jours à l'IFTS, réparties sur 18 mois.

L'harmonisation et la régulation de l'alternance sont assurées par différents moyens :

- Des groupes de réflexion à partir de la pratique professionnelle (1 h 30 par regroupement durant le second et le début du troisième semestre, soit 10 h 30) : groupes en nombre limité, permettant un échange sur le vécu en stage ou en situation professionnelle, un suivi des difficultés éventuelles, un retour vers certains apports théoriques (cours, lectures...) et un approfondissement des motivations des stagiaires, de leur façon de se positionner tant par rapport aux professionnels, à l'institution que par rapport aux différents partenaires (parents, administrations, institutions, associations...).
- Des suivis individualisés axés sur les épreuves de validation des UF 1 à 3, directement inspirées des situations de stage.

La première année comporte 10 semaines de regroupements de 4 jours (du lundi au jeudi), la seconde année l'équivalent de 5 semaines. Les regroupements du second semestre de la première année (R5 à 10) alterneront avec les périodes de stage. Le second semestre de la deuxième année se limitera au suivi de mémoire et à des journées ponctuelles.

Organisation du stage

Se reporter à l'article 6 de l'arrêté du 08 juin 2004.

« La formation pratique se déroule sous la forme d'un stage effectué sur un ou deux sites qualifiants. Les sites qualifiants font l'objet d'une procédure de reconnaissance par les établissements de formation. Une convention, conclue entre l'institution employeur et l'établissement de formation, précise les engagements réciproques des signataires tant sur le caractère qualifiant que sur les conditions matérielles d'accueil du stagiaire. Le stage est relié à l'ensemble des unités de formation. Il s'effectue auprès d'un professionnel exerçant des fonctions d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social et obligatoirement dans un établissement ou service qui ne dépend pas de l'employeur du candidat. Le stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'établissement de formation, le stagiaire et l'organisme d'accueil. Cette convention précise les modalités de déroulement de stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications des référents professionnels et les modalités d'organisation du tutorat. »

En l'état, il n'est pas demandé de rapport de stage, mais le mémoire (validation UF1) et le dossier technique (validation UF2) peuvent être en lien avec le(s) terrain(s) de stage. L'évaluation du stagiaire se fait en interne, sur la base d'une grille d'évaluation proposée par l'IFTS (cette évaluation figure dans le livret de l'étudiant présenté au jury final du diplôme). La procédure de mise en stage et la notion de « site qualifiant » seront explicités aux étudiants au premier semestre de formation. Une réunion avec les tuteurs est prévue au second semestre lors de la période principale des stages.

IV. Présentation des contenus de formation

UNITE DE FORMATION 1 = CONCEPTION ET CONDUITE DE PROJETS	90 heures
§ Module 1 : METHODOLOGIE DE PROJET	§ 48 h
§ Module 2 : METHODOLOGIE DU MEMOIRE	§ 42 h
UNITE DE FORMATION 2 = EXPERTISE TECHNIQUE	150 heures (80 heures pour allégés)
§ Module 1 : POLITIQUES PUBLIQUES	§ 26 h
§ Module 2 : CADRE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE	§ 37 h (dont 11 h allégement)
§ Module 3 : CONNAISSANCE DES POPULATIONS, ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	§ 56 h (dont 56 h allégement)
§ Module 4 : ETHIQUE, DEONTOLOGIE, SECRET ET DISCRETION PROFESSIONNELS	§ 31 h (dont 3 h allégement)

<u>UNITE DE FORMATION 3 = MANAGEMENT D'EQUIPE</u>	100 heures
§ Module 1 : ANALYSE DES ORGANISATIONS	34 h 30
§ Module 2 : MANAGEMENT, COMMUNICATION, RESPONSABILITE, CONFLITS	24 h 30
§ Module 3 : EQUIPE PLURI-DISCIPLINAIRE ET PARTENARIAT	21 h
§ Module 4 : TECHNIQUES, OUTILS	20 h

<u>UNITE DE FORMATION 4 = GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE</u>	60 heures
Module 1 : POINT DE VUE HISTORIQUE ET ETHIQUE SUR LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	18 h
Module 2 : GESTION ADMINISTRATIVE	17 h 30
Module 3 : GESTION FINANCIERE	24 h 30